

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Simon Bouffard

<https://www.cadre21.org/membres/cb524fb7097f51c98b02f864>

Date d'obtention : 2026-09-04 13:15:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- On nous informe d'une situation
- On prend le protocole et on suit les étapes

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Ne pas communiquer avec les gens à l'externe de la situation.
- Référer vers la police si un parent vient nous voir avec des informations concernant un de ses enfants.
- Toujours intervenir en premier avec le premier jeune qui nous informe de la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que je suis à l'aise avec toutes les étapes de la méthode Sexto.